

Attestation d'assurance

Contrat Assurance Protection environnementale N°FRENVA39395

Chubb European Group SE, La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord - 92419 Courbevoie Cedex certifie par la présente que la société :

GROUPE KEOLIS SAS
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Agissant tant pour son compte que pour le compte de :

KEOLIS DIJON MOBILITES
49 rue des Ateliers
21000 Dijon

bénéficie des garanties du contrat d'assurance N°FRENVA39395 souscrit auprès de notre Société et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison de Dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, et résultant d'atteintes à l'environnement imputables **à l'exercice des Activités Garanties dans l'enceinte des Sites Couverts** ou imputables aux **Opérations Couvertes de l'Assuré**.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres clauses de ce contrat, il est précisé que la garantie s'exerce dans les limites et conditions suivantes :

Garanties	Montant de garantie (par sinistre / pour la période d'assurance)
Montant maximal d'indemnisation	10 000 000 €

Il est également précisé que :

La Compagnie CHUBB renonce à tout recours contre l'Autorité Organisatrice DIJON METROPOLE considéré comme assuré additionnel et ce pour les seuls dommages causés au Tiers et imputables aux activités de KEOLIS.

La présente attestation est délivrée pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévues au contrat.

Sa validité qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait à Courbevoie le, 15 décembre 2021, pour valoir ce que de droit,

Chubb European Group SE,
entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92419 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.
Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09.



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

KEOLIS SA
20 à 22 rue Le Peletier , 75009 Paris ,France

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et notamment de **KEOLIS DIJON MOBILITES**, a souscrit auprès de notre société le contrat d'assurance "Dommages et Pertes d'Exploitation" portant les références N° **FR00020464PR**.

Dans le cadre de ces contrats sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales, dont notamment les biens immobiliers et/ou les risques locatifs, les agencements, installations et matériels sis :

Adresse : **16 place Darcy**
Code postal et ville : **21000 DIJON**
Pays : France

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son
- Choc d'un véhicule terrestre à moteur, dégâts des eaux
- Terrorisme - Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du Code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du Code des assurances)

Ainsi que :

- Les recours des voisins et des tiers.

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2022 au 01/01/2023, constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions des contrats auxquels elle se réfère.

Elle est délivrée sous réserve des possibilités de résiliation des contrats prévues par le Code des Assurances.

Fait sous le n° 2022/FR00020464PR/14570, le 13/01/2022.





ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

KEOLIS SA
20 à 22 rue Le Peletier , 75009 Paris ,France

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et notamment de **KEOLIS DIJON MOBILITES**, a souscrit auprès de notre société le contrat d'assurance "Dommages et Pertes d'Exploitation" portant les références N° **FR00020464PR**.

Dans le cadre de ces contrats sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales, dont notamment les biens immobiliers et/ou les risques locatifs, les agencements, installations et matériels sis :

Adresse : **49 rue des Ateliers – CS 47380**
Code postal et ville : **21000 DIJON**
Pays : France

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son
- Choc d'un véhicule terrestre à moteur, dégâts des eaux
- Terrorisme - Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du Code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du Code des assurances)

Ainsi que :

- Les recours des voisins et des tiers.

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2022 au 01/01/2023, constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions des contrats auxquels elle se réfère.

Elle est délivrée sous réserve des possibilités de résiliation des contrats prévues par le Code des Assurances.

Fait sous le n° 2022/FR00020464PR/14569, le 13/01/2022.





ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

KEOLIS SA
20 à 22 rue Le Peletier , 75009 Paris ,France

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et notamment de **KEOLIS DIJON MOBILITES**, a souscrit auprès de notre société le contrat d'assurance "Dommages et Pertes d'Exploitation" portant les références N° **FR00020464PR**.

Dans le cadre de ces contrats sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales, dont notamment les biens immobiliers et/ou les risques locatifs, les agencements, installations et matériels sis :

Adresse : **2 rue des corroyeurs**
Code postal et ville : **21000 DIJON**
Pays : France

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son
- Choc d'un véhicule terrestre à moteur, dégâts des eaux
- Terrorisme - Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du Code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du Code des assurances)

Ainsi que :

- Les recours des voisins et des tiers.

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2022 au 01/01/2023, constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions des contrats auxquels elle se réfère.

Elle est délivrée sous réserve des possibilités de résiliation des contrats prévues par le Code des Assurances.

Fait sous le n° 2022/FR00020464PR/14572, le 13/01/2022.



Adresse postale :
12 rue de Kerogan
CS 44012
29335 QUIMPER cedex
T. : 0820 260 260
F. : 0820 209 242
contact@verlingue.fr
www.verlingue.fr

Société assurée : **KEOLIS BOURGOGNE**
17, rue de Bailly
ZAE Cap Nord - BP 37414
21074 DIJON Cedex

ATTESTATION D'ASSURANCE – TPV

Nous, soussignés VERLINGUE, 12 rue de Kerogan – CS 44012 – 29335 QUIMPER CEDEX, attestons par la présente que la société :

KEOLIS - 20 rue Le Peletier - 75320 PARIS cedex 09

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales qu'elle nous a déclarées, et plus particulièrement la société assurée précitée, a souscrit, auprès de AIG EUROPE LIMITED, dont le siège social est situé TOUR CB21– 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, un contrat flotte automobile.

Ce contrat qui porte le numéro **3001200 30000** couvre les véhicules lui appartenant, qui lui sont prêtés ou mis à disposition ou pris par lui en location longue durée ou LOA, selon les garanties rappelées ci-dessous, dans le cadre de tous leurs déplacements professionnels y compris tournées, le transport public de voyageurs, le transport pour propre compte, déplacements privés et notamment les véhicules amenés à circuler sur zone aéroportuaire.

Ce contrat couvre exclusivement les risques suivants :

- Responsabilité Civile automobile
- Défense et Recours

La garantie Responsabilité Civile, destinée à couvrir les dommages causés aux tiers, y compris les personnes transportées, est accordée à concurrence de :

- Dommages Corporels : sans limitation de somme
- Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages corporels ou matériel garantis : 100 000 000 € (cent millions d'euros) par sinistre sous réserve des limitations prévues ci-après :
 - Dommages immatériels consécutifs : 1 530 000 € (un million cinq cent trente mille euros) par sinistre et par évènement,
 - Dommages matériels d'incendie ou d'explosion : 10 000 000 € (dix millions d'euros) par sinistre et par évènement,
 - Dommages aux avions : 1 220 000 € (un million deux cent vingt mille euros) par sinistre et par évènement,
 - Dommages atteintes à l'environnement : 1 530 000 € (un million cinq cent trente mille euros) par sinistre et par évènement,

La présente attestation est **valable pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022** (ces deux dates incluses). Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager AIG EUROPE LIMITED en dehors des termes et limites prévues par les clauses et conditions du contrat susvisé auquel il conviendra toujours de se référer et aux Conditions Générales n° AIG 01/2019.

Fait à Quimper, le 18 janvier 2022
Pour la compagnie AIG EUROPE LIMITED



Votre Assurance

▶ FLOTTE AUTOMOBILE



Assurance et Banque

ATTESTATION

SARL LINCK
13 RUE DUPOINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

AGENT

AGENCE AXA WILSON

1 3 RUE DU TRANSVAAL
21000 DIJON

Tél : 03 80 67 21 25

Fax : 03 80 67 03 30

E-mail : agence.axawilson@axa.fr

ORIAS 11059347- 07008149 -11063614

Vos références :

Contrat n°3373247604

Client n°1938001004

AXA France IARD, atteste que SARL LINCK est titulaire d'un **contrat d'assurance Flotte Automobile** N° 3373247604 garantissant l'ensemble des véhicules dénommés dans son Parc automobile.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elles se réfèrent.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2022 au 01/01/2023**.

Fait à DIJON

Le 5 janvier 2022

Pour la société :

ASSURANCES AXA WILSON

1 rue du Transvaal

21000 DIJON

Tél. 03 80 67 21 25

Mail : agence.axawilson@axa.fr

ORIAS : 11059347 - 07008149 - 11063614

AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers
Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex
Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

Votre Assurance

▶ RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISES



Assurance et Banque

ATTESTATION

AGENT

AGENCE AXA WILSON

1 3 RUE DU TRANSVAAL
21000 DIJON

Tél : 03 80 67 21 25

Fax : 03 80 67 03 30

E-mail : agence.axawilson@axa.fr

ORIAS 11 059 347- 07 008 149 -11063614

SARL LINCK
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Vos références :

Contrat n°4864290104

Client n°1938001004

AXA France IARD, atteste que :

SARL LINCK
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Est titulaire d'un contrat d'assurance **N°4864290104** ayant pris effet le 01/01/2011 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- la responsabilité civile que l'assuré peut encourir à l'égard de l'acheteur telle qu'elle est définie à l'article L.211-16 du Code du Tourisme
- la responsabilité civile que l'assuré peut encourir à l'égard des clients ou de leurs ayants droit, et des prestataires de services.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2022** au **01/01/2023** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à DIJON
le 5 janvier 2022
ASSURANCES AXA WILSON
pour la société :
1 rue du Transvaal
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 21 25
Mail : agence.axawilson@axa.fr
N° ORIAS : 11059347 - 07008149 - 11063614

AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers
Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex
Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309
Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **AIG Europe SA**, compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, dont la succursale AIG Europe SA pour la France est située Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 838 136 463, atteste que par le contrat Automobile n° **0003001319 & 0003001318**, elle couvre notamment sa responsabilité civile automobile et le risque de tiers et passagers transportés de la société :

TRANSDEV GROUP
IMMEUBLE CRYSTAL
3 ALLEE DE GRENELLE
CS 20098
92442 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

TRANSDEV BFC EST
26 Rue au Bouchet
ZAE Cap Nord
21000 DIJON

Conformément à l'article L 211-1 du Code des Assurances, ce contrat, dans ses limites et conditions, garantit les risques énoncés ci-après :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE AUTOMOBILE

-Dommages Corporels : illimités

-Dommages Matériels : limités à **100 000 000 euros** par véhicule et par sinistre sauf pour :

- Les sinistres dus à un incendie ou une explosion : limités à **10 000 000 euros** par sinistre et par évènement.
- Les dommages d'atteinte à l'environnement et/ou de pollution : limités à **10 000 000 euros** par sinistre et par évènement.
- -Dommages Matériels contre aéronefs : limités à **1 500 000 euros** par sinistre.

DEFENSE RECOURS

Il est en outre précisé, que la Compagnie **AIG Europe SA**, renonce à tous recours contre les organismes ou administrations publics ou privés, dans la mesure où l'assuré a renoncé contractuellement à tous recours contre ceux-ci.

Cette attestation est valable pour la période du **01 Janvier 2022** au **31 Décembre 2022** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance, pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par le contrat.

La présente attestation ne peut engager **AIG Europe SA** au-delà des termes, limites et franchises du contrat auquel elle se réfère.

**Fait à Paris LA DEFENSE, pour valoir ce que de droit,
le 01/01/2022.**

Pour AIG Europe SA.

AIG Europe SA
Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros,
immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris,
92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 - Adresse
Postale : Tour CB21 - 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La
Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22
Facsimile : +33 1.49.02.44.04

Les données à caractère personnel qui nous sont transmises font l'objet d'un traitement automatisé destiné à assurer la bonne gestion de nos activités. Les personnes concernées peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement ou de portabilité en nous contactant à l'adresse postale ci-dessous. Notre Politique de protection des données à caractère personnel est disponible sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.aigassurance.fr/protection-des-donnees-personnelles>

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806)
Siège social 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
Adresse Postale : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex Téléphone : +33 1 49 02 42 22 - Facsimile : +33 1 49 02 44 04

Votre Agent Général
MATHIEU ET ASSOCIES
3 RUE DU GENERAL LECLERC
BP 40002
71102 CHALON SUR SAONE CEDEX

☎ **03 85 90 05 35**

📠 **03 85 90 05 45**

✉ **AGENCE.MATHIEUETASSOCIES@A
XA.FR**

**N°ORIAS 07 002 191 (PHILIPPE
MATHIEU)**
20 007 672 (ANTHONY MATHIEU)
Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

Votre contrat

Responsabilité Civile Entreprise
Souscrit le 01/05/2021

Vos références

Contrat
5239813004
Référence client
2793955304

Date du courrier
05 août 2021

Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :
SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

Est titulaire du contrat d'assurance n° **5239813004** ayant pris effet le **01/05/2021**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS, TRANSPORT SCOLAIRE, TRANSPORT GRAND TOURISME, TRANSPORT ROUTAGE, REPARATION POUR PROPRE COMPTE, EXPLOITATION DE BUREAUX POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE.

A L'EXCLUSION DE TOUTE ORGANISATION DE VOYAGES.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/09/2021** au **01/09/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 05/08/2021

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

MATHIEU & ASSOCIES / AXA FRANCE
3 rue du Général LECLERC BP 40002
71100 CHALON SUR SAONE
Tél 03 85 90 05 35 Fax 03 85 90 05 45
agence.mathieuetassocies@axa.fr

Vos références

Contrat

5239813004

Référence client

2793955304**Montants des garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
RC Avant livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	10000000 € par sinistre
Les dommages corporels	10000000 € par sinistre
Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que les biens confiés)	2 500 000 € par sinistre
Les dommages immatériels non consécutifs	320 000 € par sinistre
Les dommages aux biens confiés	250 000 € par sinistre
RC Après livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	2 500 000 € par année d'assurance
Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 500 000 € par année d'assurance
Les dommages immatériels non consécutifs	320 000 € par année d'assurance
Les frais de dépose / repose (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Les frais de retrait (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Autres garanties	
Risques environnementaux - de pollution	840 000 € par année d'assurance
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont:	840 000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100 000 € par année d'assurance

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

(Articles R. 211-35 à R. 211-40 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015)

Dénomination de l'entreprise d'assurance :

AXA FRANCE IARD

Adresse :

3 RUE DU GENERAL LECLERC - 71100 CHALON SUR SAONE

Représenté par (Nom, prénoms) :

M.Philippe MATHIEU

Qualité :

AGENT GENERAL AXA FRANCE

Atteste que :

Dénomination de la personne morale
(ou nom et prénoms de la personne physique) :

SAS TRANSMONTAGNE

Numéro SIREN :

308 101 773

Adresse :

22 RUE DU VIEUX CHATEAU - 21540 SOMBERNON

A souscrit un contrat couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, établi conformément aux articles R. 211-35 à R. 211-40 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015.

La police souscrite porte le n°

5240441904

Le contrat est valable du

01

09

2021

au

01

09

2022

et couvre les risques suivants :

SELON ATTESTATION JOINTE

Pour un montant de (en euros)¹ :

SELON ATTESTATION JOINTE

Le calcul de ce montant prend en compte l'extension (le cas échéant) du contrat d'assurance aux établissements secondaires (succursales ou points de vente de l'entreprise/l'organisme immatriculé) ou aux associations/organismes sans but lucratif (membres de l'union ou de la fédération immatriculée).

En cas de cessation du contrat, l'entreprise d'assurance est tenue d'en informer, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, la commission quinze jours au moins avant la date de cessation.

Fait à

CHALON SUR SAONE

le

05 / 08 /2021

Signature et cachet obligatoire de l'entreprise d'assurance :

MATHIEU & ASSOCIES / AXA FRANCE
3 rue du Général LECLERC BP 40002
71100 CHALON SUR SAÔNE
Tél 03 85 90 05 35 Fax 03 85 90 05 45
agence.mathieuetassocies@axa.fr

¹ Attention : il ne s'agit pas du montant de la cotisation que vous avez réglée mais bien du montant garanti par votre entreprise d'assurance.

MATHIEU ET ASSOCIES
Suivi par **NATHAEL RINAUDO**
Chargé de Clientèle Entreprise
3 RUE DU GENERAL LECLERC
71100 CHALON SUR SAONE
Tel 03 85 90 05 39 (ligne directe)
email :
agence.mathieuetassocies@axa.f
orias N° 07002191 er N° 20007672



Assurance et Banque

N° ORIAS **20007672** **07002191**
Site ORIAS www.orias.fr

SAS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

Votre contrat

RC PRESTA

Vos références

Contrat **5240441904**
Référence client **2793955304**
Dossier suivi par **NATHAEL RINAUDO**

Date du courrier
5 août 2021

Attestation Responsabilité Civile Prestataire

La société **AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE** atteste par la présente que l'assuré :

SAS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

Est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés aux tiers par contrat n°**5240441904**, souscrit, depuis le 21/06/2016, auprès de notre société pour les activités :

ORGANISATION A TITRE ACCESSOIRE DE VOYAGES ET SEJOURS

La présente attestation est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie et ne saurait en aucun cas engager l'assureur et son signataire en dehors des limites des clauses et conditions du contrat d'assurance auquel ils se réfèrent.

Elle est valable pour la période allant du **01/09/2021** jusqu'à la prochaine échéance du contrat, soit le **01/09/2022**, et sous réserve du paiement des primes correspondantes.

Fait à CHALON-SUR-SAONE, le 5 août 2021
Pour l'assureur

MATHIEU & ASSOCIES / AXA FRANCE
3 rue du Général LECLERC BP 40002
71100 CHALON SUR SAONE
Tél 03 85 90 05 39 Fax 03 85 90 05 45
agence.mathieuetassocies@axa.fr

Vos références

Contrat
5240441904
Client
2793955304

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle dont Pour la perte, vol ou détérioration de bagages	2 500 000 € par année 45 000 € par année d'assurance
Frais exposés par l'assuré (selon extension aux conditions particulières)	75 000 € par année d'assurance

C.G. : Conditions Générales du contrat.



ATTESTATION D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

SOUSCRIPTEUR SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHÂTEAU 21540 SOMBERNON

ASSURES SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
SARL TRANSMONTAGNE TAXIBUS
SAS SAINT MARC TRANSPORTS
SARL AUTOCARS ROPARS
SARL LES CARS FABIANS
SARL TAXIBUS
SARL TRANSMONTAGNE ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE
SAS GTV TRANSPORTS SN

CONTRAT N ° 5898342404 **PERIODE** 01/09/2021 01/09/2022

ACTIVITES GARANTIES TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS

GARANTIES

Le présent contrat a pour objet de garantir l'ensemble des véhicules automobiles, soumis à l'obligation d'assurance, appartenant aux assurés, ainsi que tous les véhicules détenus en location longue durée, leasing ou crédit bail

il est convenu que tout nouveau véhicule, entrant dans une catégorie assurée, sera automatiquement garanti dès sa mise en circulation, sans déclaration préalable à l'assureur,

Pour faire et valoir ce que de droit,

Certifié exact le 05 08 2021 à CHALON SUR SAÔNE

Philippe et Anthony, MATHIEU Agents Généraux

MATHIEU & ASSOCIES / AXA FRANCE
3 rue du Général LECLERC BP 40002
71100 CHALON SUR SAÔNE
Tél 03 85 90 05 35 Fax 03 85 90 05 45
agence.mathieu@associes@axa.fr



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 rue du Docteur Lancereaux 75378 Paris Cedex 08
☎ 02 32 95 35 92

SCIC LA BECANE A JULES
MADAME CELINE NOEL
17 RUE DE L ISLE
21000 DIJON

ATTESTATION D'ASSURANCE

Inter Mutuelles Entreprises atteste que l'assuré indiqué ci-dessus

Exerçant une activité de :
VENTE ET REPARATION DE CYCLES
Locataire d'un risque sis : COURS DE LA GARE
21000 DIJON
Est garanti par le contrat N° 971 0000 94936 S 53
Valable du 01/01/2022 au 31/12/2022.
Renouvelable par tacite reconduction annuelle.

AU TITRE DES GARANTIES SUIVANTES
dans les limites fixées aux Conditions Générales et Particulières du contrat auxquelles il convient
de se reporter pour le détail des garanties

- Incendie, Explosion, Foudre, Chute d'appareils de navigation aérienne, Choc de véhicule terrestre
 - Actes de terrorisme et de sabotage, Emeutes et mouvements populaires, Attentats
 - Évènements climatiques : Tempête, Ouragan, Cyclone, Chute de la grêle, Neige sur les toitures, Catastrophe naturelle, Inondation
 - Dégâts des eaux, Dommages dus au gel et au dégel
 - Electricité
 - Vol matériel, mobilier, marchandises, détériorations immobilières, actes de vandalisme
 - Responsabilité civile
- La responsabilité civile du fait de l'activité n'est pas assurée**
- Protection juridique suite à accident

Fait à Paris, le 12/01/2022

Le Président du Directoire
O. Requin



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 rue du Docteur Lancereaux 75378 Paris Cedex 08
☎ 02 32 95 35 92

SCIC LA BECANE A JULES
MADAME CELINE NOEL
17 RUE DE L ISLE
21000 DIJON

ATTESTATION D'ASSURANCE

Inter Mutuelles Entreprises atteste que l'assuré indiqué ci-dessus

Exerçant une activité de :

VENTE ET REPARATION DE CYCLES

Locataire d'un risque sis : 17 RUE DE L ISLE
21000 DIJON

Est garanti par le contrat N° 971 0000 94936 S 50

Valable du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Renouvelable par tacite reconduction annuelle.

AU TITRE DES GARANTIES SUIVANTES

dans les limites fixées aux Conditions Générales et Particulières du contrat auxquelles il convient de se reporter pour le détail des garanties

- Incendie, Explosion, Foudre, Chute d'appareils de navigation aérienne, Choc de véhicule terrestre
- Actes de terrorisme et de sabotage, Emeutes et mouvements populaires, Attentats
- Évènements climatiques : Tempête, Ouragan, Cyclone, Chute de la grêle, Neige sur les toitures, Catastrophe naturelle, Inondation
- Dégâts des eaux, Dommages dus au gel et au dégel
- Electricité
- Vol matériel, mobilier, marchandises, détériorations immobilières, actes de vandalisme
- Bris des installations de miroiterie
- Responsabilité civile du fait de l'activité
- Protection juridique suite à accident

Fait à Paris, le 12/01/2022

Le Président du Directoire
O. Requin

**Service Client Contrat**

CS 50000
79079 NIORT CEDEX 9
Tél. : 09 69 39 49 65
www.macif.fr

Vos références

Sociétaire n° 13035765

LA BECANE A JULES
17 RUE DE L ILE
21000 DIJON

ATTESTATION D'ASSURANCE AUTOMOBILE

La MACIF, représentée par JEAN-PHILIPPE DOGNETON, Directeur Général, certifie que

LA BECANE A JULES

a souscrit un contrat d'assurance automobile pour le véhicule VOLKSWAGEN LT35 n° BG-952-DH.

Les garanties sont les suivantes :

- Responsabilité civile, défense
- Dommages au véhicule, actes de vandalisme
- Incendie, attentat
- Vol
- Bris de glace
- Recours
- Catastrophes naturelles
- Tempête, Grêle, Evènements climatiques
- Valeur majorée du véhicule
- Accessoires et contenu privé jusqu'à 2 000 €
- Assistance générale
- Assistance panne 0 km
- Mise à disposition d'un véhicule de prêt

Fait à Niort, le 12 janvier 2022

Le Directeur Général
JEAN-PHILIPPE DOGNETON



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 rue du Docteur Lancereaux 75378 Paris Cedex 08
☎ 02 32 95 35 92

SCIC LA BECANE A JULES
MADAME CELINE NOEL
17 RUE DE L ISLE
21000 DIJON

ATTESTATION D'ASSURANCE

Inter Mutuelles Entreprises atteste que l'assuré indiqué ci-dessus

Pour l'occupation d'un risque sis: COURS DE LA GARE
21000 DIJON

Est garanti par le contrat N° 971 0000 94936 S 53

Valable du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Renouvelable par tacite reconduction annuelle.

AU TITRE DES GARANTIES SUIVANTES

dans les limites fixées aux Conditions Générales et Particulières du contrat auxquelles il convient de se reporter pour le détail des garanties

- Incendie, Explosion, Foudre, Chute d'appareils de navigation aérienne, Choc de véhicule terrestre
- Actes de terrorisme et de sabotage, Emeutes et mouvements populaires, Attentats
- Évènements climatiques : Tempête, Ouragan, Cyclone, Chute de la grêle, Neige sur les toitures, Catastrophe naturelle, Inondation
- Dégâts des eaux, Dommages dus au gel et au dégel
- Electricité
- Vol matériel, mobilier, marchandises, détériorations immobilières, actes de vandalisme
- Responsabilité civile
- Protection juridique suite à accident

Fait à Paris, le 12/01/2022

Le Président du Directoire
O. Requin



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 rue du Docteur Lancereaux 75378 Paris Cedex 08
☎ 02 32 95 35 92

SCIC LA BECANE A JULES
MADAME CELINE NOEL
17 RUE DE L ISLE
21000 DIJON

ATTESTATION D'ASSURANCE

Inter Mutuelles Entreprises atteste que l'assuré indiqué ci-dessus

Pour l'occupation d'un risque sis: 17 RUE DE L ISLE
21000 DIJON

Est garanti par le contrat N° 971 0000 94936 S 50

Valable du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Renouvelable par tacite reconduction annuelle.

AU TITRE DES GARANTIES SUIVANTES

dans les limites fixées aux Conditions Générales et Particulières du contrat auxquelles il convient de se reporter pour le détail des garanties

- Incendie, Explosion, Foudre, Chute d'appareils de navigation aérienne, Choc de véhicule terrestre
- Actes de terrorisme et de sabotage, Emeutes et mouvements populaires, Attentats
- Évènements climatiques : Tempête, Ouragan, Cyclone, Chute de la grêle, Neige sur les toitures, Catastrophe naturelle, Inondation
- Dégâts des eaux, Dommages dus au gel et au dégel
- Electricité
- Vol matériel, mobilier, marchandises, détériorations immobilières, actes de vandalisme
- Bris des installations de miroiterie
- Responsabilité civile
- Protection juridique suite à accident

Fait à Paris, le 12/01/2022

Le Président du Directoire
O. Requin

HDI Global SE
Tour Opus 12 – Défense 9
77 Esplanade du Général de Gaulle
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
478 913 882 RCS Nanterre
N° SIRET : 478 913 882 000 54



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 – La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

**CYKLEO
91 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 75011 PARIS**

bénéficie des garanties du contrat n° **08406607-30010** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait des activités garanties au titre de ce contrat.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres termes et clauses de ce contrat, il est précisé que les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION - RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON/RECEPTION -
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus

30 000 000 EUR par sinistre et par
année d'assurance

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

Cette attestation est émise en référence à l'exercice de souscription courant du **1^{er} janvier 2022** à 0 Heure au **31 décembre 2022** à 24 Heures, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

Cette attestation est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 14/12/2021
LT/CD/DJ



HDI Global SE
HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi.global

Handelsregister: Registered office Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
Executive Board: Dr. Edgar Puls (Chairman), Dr Mukadder
Erdönmez, Dr Christian Hermelingmeier, David Hullin, Dr
Thomas Kuhnt, Andreas Lubrichs, Jens Wohlthat

Attestation d'assurance

Contrat Assurance Protection environnementale N° FRENVA39395

Chubb European Group SE, La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord - 92419 Courbevoie Cedex certifie par la présente que la société :

GROUPE KEOLIS SAS
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Agit tant pour son compte que pour le compte de

CYKLEO
91 avenue de la République - 75011 Paris

bénéficie des garanties du contrat d'assurance N° FRENVA39395 souscrit auprès de notre Société et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison de Dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, et résultant d'atteintes à l'environnement imputables **à l'exercice des Activités Garanties dans l'enceinte des Sites Couverts** ou imputables aux **Opérations Couvertes de l'Assuré**.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres clauses de ce contrat, il est précisé que la garantie s'exerce dans les limites et conditions suivantes :

Garanties	Montant de garantie (par sinistre / pour la période d'assurance)
Montant maximal d'indemnisation	10 000 000 €

La présente attestation est délivrée pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévues au contrat.

Sa validité qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait à Courbevoie le, 17 décembre 2021, pour valoir ce que de droit,

Chubb European Group SE,
entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92419 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.
Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09.



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

14 Bis Rue Chapeau Rouge
21000 – DIJON -FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégente et le Délégataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégataire et le Délégataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIEGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRESENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C184968)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

21 Cour de la Gare
21100 – DIJON - FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégataire et le Délégataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C104968)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Condorcet – Rue Condorcet
21000 – DIJON -FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégitante et le Délégitataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitataire et le Délégitataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIEGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRESENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C184068)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Darcy – Place Darcy
21000 – DIJON -FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégitante et le Délégitataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitataire et le Délégitataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL : 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C184958)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Dauphine – 17 Rue Bossuet
21000 – DIJON -FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégente et le Délégataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégataire et le Délégataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudres, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL : 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C184968)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Grangier – Place Grangier
21000 – DIJON -FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Déléataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Déléataire et le Déléataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIEGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRESENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C18496)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

16 Rue André Malraux
21000 - DIJON -FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégitante et le Délégitataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitataire et le Délégitataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudres, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme - Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIEGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRESENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C184968)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

9 Rue des Corroyeurs
21000 – DIJON -FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Déléataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Déléataire et le Déléataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIEGE SOCIAL : 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRESENTER FOR ALL CATALUN SERVICES DE (DIJON ET CHARENT)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

5 Rue Sainte Anne
21000 – DIJON -FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C38468)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR0020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Tivoli – Rempart Tivoli
21000 – DIJON - FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C184968)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

7 Boulevard Trémouille
21000 – DIJON- FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIEGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN 2 (IRLANDE)
REPRESENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (OIRIAS N° C148888)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

10 Boulevard Carnot
21000 – DIJON - FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Déléataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Déléataire et le Déléataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIEGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C184988)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS -FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Clémenceau - avenue de Marbotte
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Déléguataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Déléguataire et le Déléguataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C184968)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

Groupe EFFIA
20 Rue Hector Malot , 75012 Paris ,France

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et notamment de **EFFIA STATIONNEMENT**, a souscrit auprès de notre société un contrat d'assurance "Dommages et Pertes d'Exploitation" portant la référence **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales dont notamment **EFFIA STATIONNEMENT** sont propriétaires, locataires, dépositaires à un titre quelconque ou dont elle a la garde ou l'usage et plus particulièrement les biens immobiliers et/ou les risques locatifs, les agencements, installations, matériels situés :

20 RUE HECTOR MALOT 75012 PARIS France

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son
- Choc d'un véhicule terrestre à moteur, dégâts des eaux
- Terrorisme - Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du Code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du Code des assurances)

Ainsi que les frais, pertes et recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts.

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2022 au 01/01/2023, constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est délivrée sous réserve des possibilités de résiliation du contrat prévues par le Code des Assurances.

Fait sous le n° 2022/FR00020467PR/13027, le 06/01/2022.



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 – La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

**EFFIA STATIONNEMENT
20 RUE HECTOR MALOT – 75012 PARIS**

bénéficie des garanties du contrat n° **08406607-30010** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait des activités garanties au titre de ce contrat.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres termes et clauses de ce contrat, il est précisé que les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION - RESPONSABILITE CIVILE APRES
LIVRAISON/RECEPTION - RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus 10 000 000 EUR par sinistre
et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

Cette attestation est émise en référence à l'exercice de souscription courant du **1^{er} janvier 2022** à 0 Heure au **31 décembre 2022** à 24 Heures, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

Cette attestation est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 05/01/2022
LT/CD/DJ



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 – La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

**ENLEVEMENT ET GARDIENNAGE SCE (E.G.S.)
20 RUE HECTOR MALOT – 75012 PARIS**

bénéficie des garanties du contrat n° **08406607-30010** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait des activités garanties au titre de ce contrat.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres termes et clauses de ce contrat, il est précisé que les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION - RESPONSABILITE CIVILE APRES
LIVRAISON/RECEPTION - RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus 10 000 000 EUR par sinistre
et par année d'assurance

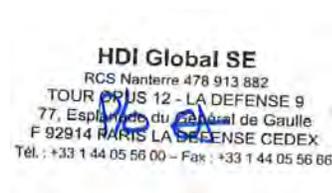
Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

Cette attestation est émise en référence à l'exercice de souscription courant du **1^{er} janvier 2022** à 0 Heure au **31 décembre 2022** à 24 Heures, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

Cette attestation est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 05/01/2022
LT/CD/DJ





ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

Groupe EFFIA
20 Rue Hector Malot , 75012 Paris ,France

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et notamment de **EGS (Enlèvement en Gardiennage Services) Dijon**, a souscrit auprès de notre société un contrat d'assurance "Dommages et Pertes d'Exploitation" portant la référence **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales dont notamment **EGS (Enlèvement en Gardiennage Services) Dijon** sont propriétaires, locataires, dépositaires à un titre quelconque ou dont elle a la garde ou l'usage et plus particulièrement les biens immobiliers et/ou les risques locatifs, les agencements, installations, matériels situés :

49 rue des Ateliers 21000 DIJON France

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son
- Choc d'un véhicule terrestre à moteur, dégâts des eaux
- Terrorisme - Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du Code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du Code des assurances)

Ainsi que les frais, pertes et recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts.

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2022 au 01/01/2023, constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est délivrée sous réserve des possibilités de résiliation du contrat prévues par le Code des Assurances.

Fait sous le n° 2022/FR00020467PR/27169, le 18/02/2022.



HDI Global SE
Tour Opus 12 – Défense 9
77 Esplanade du Général de Gaulle
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
478 913 882 RCS Nanterre
N° SIRET : 478 913 882 000 54



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 – La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

**ENLEVEMENT ET GARDIENNAGE SCE (E.G.S.)
20 RUE HECTOR MALOT – 75012 PARIS**

bénéficie des garanties du contrat n° **08406607-30010** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait des activités garanties au titre de ce contrat.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres termes et clauses de ce contrat, il est précisé que les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION - RESPONSABILITE CIVILE APRES
LIVRAISON/RECEPTION - RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus 10 000 000 EUR par sinistre
et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

Cette attestation est émise en référence à l'exercice de souscription courant du **1^{er} janvier 2022** à 0 Heure au **31 décembre 2022** à 24 Heures, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

Cette attestation est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 05/01/2022
LT/CD/DJ

HDI Global SE
RCS Nanterre 478 913 882
TOUR OPUS 12 - LA DEFENSE 9
77, Esplanade du Général de Gaulle
F 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. : +33 1 44 05 56 00 – Fax : +33 1 44 05 56 66

HDI Global SE
www.hdi.global

Handelsregister: Registered office Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
Executive Board: : Dr. Edgar Puls (Vorsitzender),
Dr. Mukadder Erdönmez, Dr. Christian Hermelingmeier,
David Hullin, Dr. Thomas Kuhnt, Andreas Lubrichs, Jens
Wohlthat

HDI Global SE
Tour Opus 12 – Défense 9
77 Esplanade du Général de Gaulle
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
478 913 882 RCS Nanterre
N° SIRET : 478 913 882 000 54



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 – La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

**KEOLIS DIJON MOBILITES
49 RUE DES ATELIERS
21000 DIJON**

bénéficie des garanties du contrat n° **08406607-30010** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait des activités garanties au titre de ce contrat.

La Compagnie HDI Global SE renonce à tout recours contre l'Autorité Organisatrice Dijon Métropole considéré comme assuré additionnel et ce pour les seuls dommages causés au Tiers et imputables aux activités de KEOLIS.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres termes et clauses de ce contrat, il est précisé que les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION - RESPONSABILITE CIVILE APRES
LIVRAISON/RECEPTION - RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus 30 000 000 EUR par sinistre
et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

Cette attestation est émise en référence à l'exercice de souscription courant du **1^{er} janvier 2022** à 0 Heure au **31 décembre 2022** à 24 Heures, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

Cette attestation est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 14/12/2021
LT/CD

HDI Global SE
RCS Nanterre 478 913 882
TOUR OPUS 12 - LA DEFENSE 9
77, Esplanade du Général de Gaulle
F 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. : +33 1 44 05 56 00 - Fax : +33 1 44 05 56 00

HDI Global SE
HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi.global

Handelsregister: Registered office Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
Executive Board: Dr. Edgar Puls (Chairman), Dr Mukadder
Erdönmez, Dr Christian Hermelingmeier, David Hullin, Dr
Thomas Kuhnt, Andreas Luberichs, Jens Wohlthat